



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 76915

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de développer le tri sélectif des déchets, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le tri sélectif des déchets au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche intègre depuis plusieurs années dans son organisation interne le respect des exigences de la protection de l'environnement, qu'il s'agisse des achats éco-responsables ou de tri sélectif. Dès l'année 2000, le ramassage classique des déchets a été abandonné au profit d'une collecte sélective réalisée par une société privée. Cette collecte, qui concerne notamment, les déchets papiers, les tubes néon, les piles, les toners, les matériels informatiques, permet ainsi le tri sélectif et le recyclage des déchets. Il est à noter que les marchés publics passés par le ministère intègrent systématiquement un respect des normes environnementales et les exigences du développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76915

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10072

Réponse publiée le : 20 décembre 2005, page 11760